



**CHARENTE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°16-2023-045

PUBLIÉ LE 26 MAI 2023

# Sommaire

## **Préfecture de la Charente / Direction de la Citoyenneté et de la Légalité**

16-2023-05-25-00002 - Arrêté fixant la liste des candidats pour le 1er tour de l'élection municipale partielle intégrale de la commune de Dirac (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Charente

16-2023-05-25-00002

Arrêté fixant la liste des candidats pour le 1er  
tour de l'élection municipale partielle intégrale  
de la commune de Dirac



**PRÉFÈTE  
DE LA  
CHARENTE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Arrêté  
fixant la liste des candidats pour le 1<sup>er</sup> tour de l'élection municipale partielle intégrale dans la  
commune de Dirac**

La préfète  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

**Vu** le code électoral, notamment les articles L.256 et R.126 ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et département ;

**Vu** la circulaire NOR : INT/A/1637796J du 17 janvier 2017 relative au déroulement des opérations électorales ;

**Vu** l'arrêté du 27 avril 2023 portant convocation des électeurs et fixant les délais et dépôt des candidatures en vue de procéder dans la commune de Dirac à des élections municipales partielles intégrales les 11 juin 2023 (1<sup>er</sup> tour) et 18 juin 2023 (2<sup>e</sup> tour) ;

**Vu** le décret du 19 novembre 2020 portant nomination de Madame Nathalie VALLEIX, secrétaire générale de la préfecture de la Charente ;

**Vu** la candidature enregistrée pour le 1<sup>er</sup> tour de scrutin ;

**Considérant** qu'il convient d'arrêter la liste de candidats dont les déclarations ont été définitivement enregistrées ;

**Sur** proposition de la secrétaire générale de la Charente ;

**ARRÊTE**

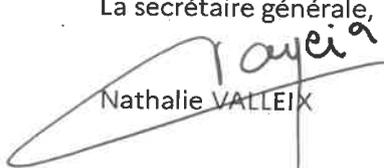
**Article 1<sup>er</sup>** : la liste des candidats en vue du 1<sup>er</sup> tour de l'élection municipale partielle intégrale dans la commune de Dirac est arrêtée conformément à l'annexe ci-jointe.

**Article 2** : la liste des candidats devra être affichée en mairie dès réception, ainsi que dans le bureau de vote dès l'ouverture du scrutin.

**Article 3** : La secrétaire générale et l'adjoint au maire de Dirac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs et affiché avant la date du scrutin dans les lieux habituels d'affichage dans la commune.

Angoulême le 25 mai 2023

Pour la préfète et par délégation,  
La secrétaire générale,

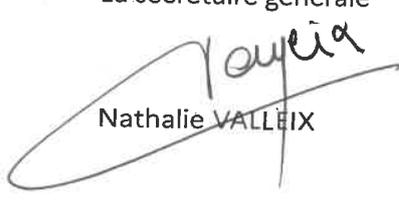
  
Nathalie VALLEIX

**Annexe à l'arrêté préfectoral du 25 mai 2023 fixant la liste des candidats pour le 1<sup>er</sup> tour de l'élection municipale partielle intégrale dans la commune de Dirac**

**Liste : Ensemble Pour Dirac**

Rang	Nom figurant sur le bulletin de vote (en lettres capitales)	Prénom figurant sur le bulletin de vote (en lettres capitales)	Sexe (F ou M)	Candidature à un siège de conseiller communautaire
1	MONTEGU	BÉNÉDICTE	F	x
2	DOUET	ANTHONY	M	x
3	LANOË-MALIVERT	VÉRONIQUE	F	
4	MOREAU	YANNICK	M	
5	DUBOIS	ANNE	F	
6	GOUYGOU	DOMINIQUE	M	
7	DULAC	STÉPHANIE	F	
8	MORA	VINCENT	M	
9	MAUREL	MARION	F	
10	ARTAUD	FRÉDÉRIC	M	
11	CHOTYS	CÉLINÉ	F	
12	MICHELET	JEAN-MARIE	M	
13	TRANCHET	ISABELLE	F	
14	LAFENETRE	PASCAL	M	
15	GONTIER	STÉPHANIE	F	
16	MAUVEROU	PHILIPPE	M	
17	CHEVALERIAS	ANNICK	F	
18	COLLET	CÉDRIC	M	
19	BOINEAU	ISABELLE	F	

Pour la préfète et par délégation  
La secrétaire générale

  
 Nathalie VALLEIX